



Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

1. Name

The name of this body is the Canadian Initiative on Digital Libraries, hereinafter referred to as "CIDL".

2. Legislative Authority

CIDL was created through the voluntary participation of Canadian libraries under the authority of the Treasury Board's Joint Projects Agreement.

3. Purpose

The nation's collective digital library and public information resources encompass materials that originate in electronic form, now undergoing accelerated growth, and materials that libraries and other entities have converted to electronic form through digitization. Many libraries supplement their holdings of electronic resources through provision of organized network links to remote electronic resources.

The development and management of these three forms of digital library resources promise to be a costly, labour-intensive, and challenging long-term objective for Canadian libraries.

The aim of the Canadian Initiative on Digital Libraries is to increase communication to improve the standardization of digitization practices among Canadian libraries. This will decrease duplication of effort, and increase the accessibility, interchangeability, and longevity of their digital collections. A collaborative effort will respect both local priorities and capabilities; and foster the development of significant research material for the benefit of Canadians and those seeking Canadian information. CIDL will focus on practical activity, such as promoting the adoption of common structures, protocols, and proven best practices. CIDL will look for opportunities to capitalize on the economies and political leverage that comes from collaborative activity.

4. Mission

The Canadian Initiative on Digital Libraries will promote, coordinate and facilitate the development of

1. Nom

Cette entité s'appelle l'Initiative canadienne des bibliothèques numériques, ci-après désignée sous le nom d'ICBN.

2. Autorité législative

L'ICBN a été constituée par la participation volontaire de bibliothèques canadiennes sous l'autorité de l'Entente relative aux projets conjoints du Conseil du Trésor

3. Objectif

La bibliothèque numérique collective et les ressources d'information publique de la nation comprennent du matériel produit en format électronique, lequel s'accroît à un rythme accéléré, ainsi que du matériel que les bibliothèques et autres groupes ont converti en format électronique par le biais de la numérisation. En outre, de nombreuses bibliothèques suppléent à leurs propres fonds de ressources électroniques en donnant accès à des liens en réseau organisés à des ressources électroniques à distance.

Le développement et la gestion par les bibliothèques canadiennes de ces trois formes de ressources de bibliothèque numérique promettent d'être dispendieux, d'exiger beaucoup de main-d'œuvre et de poser un défi à long terme.

L'Initiative canadienne des bibliothèques numériques a pour but d'accroître la communication afin d'améliorer la normalisation des pratiques de numérisation au sein des bibliothèques canadiennes. Ceci réduira le chevauchement des activités des bibliothèques et permettra de maximiser l'accessibilité, l'interchangeabilité et la longévité de leurs collections numériques. Tout effort de collaboration tiendra compte des priorités et des capacités locales et favorisera, en même temps, l'élaboration d'un volume important de matériel de recherche significatif pour le bien des Canadiens et de ceux qui cherchent de l'information canadienne. L'organisme se concentrera sur l'aspect pratique; celui de promouvoir l'adoption de structures et de protocoles communs et de pratiques exemplaires reconnues. L'organisme cherchera des occasions de tirer profit des économies d'échelle et de l'influence politique qui peut découler de l'action collective.

4. Mission

L'initiative canadienne sur les bibliothèques numériques vise à favoriser, coordonner et faciliter le

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

Canadian digital collections and services in order to optimize national interoperability and long-term access to Canadian digital library resources.

développement de collections et de services numériques au Canada en vue d'optimiser l'interfonctionnement à l'échelle nationale et l'accès à long terme aux ressources documentaires numériques au Canada.

5. Objectives

The objectives of the Canadian Initiative for Digital Libraries are to:

- formulate and implement strategies toward increased communication, awareness and education on digital library matters;
- 2. identify and make known digital library standards and best practices;
- 3. explore licensing agreement issues;
- explore methods to better coordinate efforts among institutions and to avoid duplication in the development of digital resources;
- resolve digital library issues that are particularly Canadian in context, such as bilingualism;
- prepare guidelines for the application of present copyright legislation and the development of position statements with respect to intellectual property in a digital environment:
- establish relations with other stakeholders involved in the information chain from creation to archiving: creators and publishers, industry suppliers (software, hardware and telecommunications), users; archives, museums, cultural agencies, government agencies at the federal, provincial, regional, and municipal levels;
- 8. raise the profile of Canadian digital library activities, both within Canada and internationally.

6. Membership

CIDL is a bilingual national alliance of Canadian libraries and related not-for-profit organizations that agree to participate in its purpose, mission, and objectives. Eligible members are libraries and not-for-profits that represent one organization or constituency (e.g., school board, municipality, academic institution).

5. Objectifs

Les objectifs de l'Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques visent à :

- établir et mettre en œuvre des stratégies axées sur une communication, une sensibilisation et une formation accrues en matière de bibliothèques numériques;
- déterminer quelles sont les normes et les meilleures pratiques relatives aux bibliothèques numériques et les promouvoir;
- 3. examiner les questions relatives aux contrats de licence;
- déterminer des méthodes pour mieux coordonner les activités entre les établissements et pour éviter le chevauchement dans le cadre du développement des ressources numériques;
- résoudre les questions de bibliothèque numérique propres au contexte canadien, telles le bilinguisme;
- préparer les lignes directrices pour l'application des lois actuelles à l'égard des droits d'auteur et l'élaboration d'énoncés de position en ce qui concerne la propriété intellectuelle dans un environnement numérique:
- entretenir des rapports avec d'autres intervenants dans la chaîne de l'information, de la création à l'archivage; les auteurs et les éditeurs; les fournisseurs de l'industrie (logiciel, équipement et télécommunications); les utilisateurs; les archives, les musées et les organismes culturels; les organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial, régional, municipal;
- faire connaître les activités numériques des bibliothèques canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger.

6. Membres

L'ICBN est une alliance nationale bilingue de bibliothèques canadiennes et d'établissements et d'établissements à but non-lucrative qui consentent volontairement à participer à la mise en œuvre de son but, de sa mission et de ses objectifs. Sont admissibles, les bibliothèques et les établissements à but non-lucrative qui représentent un organisme ou un groupe d'intérêt (p. ex. : conseil scolaire, municipalité,

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

Il sera nécessaire de demander des frais annuels

d'adhésion afin de financer les travaux de l'ICBN et de compenser les coûts administratifs tels l'élaboration de projets, la traduction et l'impression. Les deux types de

To support the work of CIDL, and to offset administrative costs (i.e. project development, translation, printing) an annual membership fee will be levied. The two membership levels are:

établissement universitaire).

membres sont les suivants :

 Full Members have voting privileges (one per institutional member) and are eligible to seek election on the CIDL Steering Committee. Full Members participate in working groups and all activities associated with CIDL.

- membres à part entière détenant un droit de vote (un droit de vote par membreorganisme) et le membre-organisme est admissible à poser sa candidature au Comité directeur, en plus de participer aux groupes de travail et à toutes les activités associées à l'ICBN.
- Associate Members neither have the right to vote in Steering Committee elections, nor the right to have a voting seat on the Steering Committee. Their designated delegate may participate in working groups and activities associated with CIDL, other than those directly related to the governance of CIDL through a Steering Committee. Associate Members may be invited to attend the annual Steering Committee meeting as observers.
- 2. membres associés qui n'ont pas le droit de voter ou de siéger au Comité directeur. Leur délégué peut participer à des groupes de travail et à toutes les autres activités associées à l'ICBN, à l'exception des activités directement reliées à la direction de l'ICBN par voie du Comité directeur. Les membres associés peuvent être invités à assister à la réunion annuelle du Comité directeur, à titre d'observateurs.
- Full members vote on the annual CIDL fee structure.
- Les membres à part entière votent sur le barème de frais annuels de l'ICBN.
- The use of funds collected from CIDL members is authorized by the Steering Committee. The funds are normally used for the direct costs associated with CIDL studies, services, and products.
- L'utilisation des fonds recueillis auprès des membres est autorisée par le Comité directeur. Les fonds sont habituellement utilisés pour les coûts directs associés à des études, à des services et à des produits de l'ICBN.

7. Sponsorship

7. Commandites

CIDL welcomes for-profit and not-for-profit organizations as sponsors. A basic annual fee, as determined from time to time by the Steering Committee, will be levied. The amount of contributions in excess of the basic annual fee will be eligible for a charitable tax receipt.

L'Initiative canadienne des bibliothèques numériques (ICBN) souhaite la bienvenue aux organisations à but lucratif et à but non lucratif à titre de commanditaires. Des frais annuels d'adhésion de base, tels que déterminés le cas échéant par le Comité directeur, seront perçus. Un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance sera délivré pour le montant des contributions excédant les frais annuels d'adhésion de base.

- 1. Sponsors neither have the right to vote in Steering Committee elections, nor the right to have a voting seat on the Steering Committee. Sponsor delegates may participate in working groups and activities associated with CIDL, other than those directly related to the governance of CIDL through the Steering Committee.
- 1. Les commanditaires n'ont pas le droit de voter ni de siéger au Comité directeur. Les commanditaires délégués peuvent participer aux activités et aux groupes de travail associés à l'ICBN, à l'exception de ceux directement reliés à la direction de l'ICBN par voie du Comité directeur.
- 2. Sponsors will receive marketing and promotional benefits as outlined in their annual

on D	idian Initiative igital Libraries iws 2005	Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005
spo	onsorship agreement.	Les commanditaires profiteront d'avantages promotionnels et de mise en marché, tel qu'il es stipulé dans leur entente de commandite annuelle.
8. Steer	ing Committee	8. Comité directeur
The Steering Committee shall be made up of at least seven (7) CIDL Full Members. At least six will be elected from the senior library staff of the Full Members. The seventh, or additional, member will be the Librarian and Archivist of Canada (or his/her representative) in an ex officio capacity. Each of the six (6) duly elected voting members will designate a delegate to the Steering Committee.		Le Comité directeur sera composé d'au moins sept (membres à part entière de l'ICBN. Au moins six d'entre eux seront élus parmi le personnel supérieur de bibliothèque. Le septième membre sera le Bibliothécaire et Archiviste du Canada (ou son représentant) dans le cadre de ses fonctions. Chacu des six (6) membres dûment élus désigneront un ou une déléguée pour le Comité directeur. Les responsabilités du Comité directeur seront comm
The Ste	ering Committee's responsibilities are to:	suit:
1. 2.	provide planning direction to CIDL; set CIDL policy regarding participation, funding, scope, duration and deliverables;	 fournir des directives de planification à l'ICBN; établir des politiques concernant la participation, le financement, la portée, la durée et les réalisations de l'Initiative; encourager et faciliter l'adhésion d'un
3.	encourage and facilitate broad membership, as well as to promote active involvement by member organizations;	grand nombre de membres ainsi que promouvoir une participation active de la part des organismes membres;
4.	promote CIDL developments in appropriate forums in the public, private and not-for-profit sectors;	des réunions appropriées dans les secteurs publics, privés et auprès des organismes à but non lucratif;
5.	develop partnerships with other groups as appropriate;	5. favoriser des partenariats avec d'autres groupes, lorsque c'est nécessaire;6. encadrer les sous-comités de l'ICBN et
6.	oversee CIDL subcommittees and coordinate deliverables;	coordonner leurs réalisations; 7. étudier et, s'il y a lieu, donner suite aux recommandations mises de l'avant par le
7.	consider and, as appropriate, pursue recommendations furnished by the subcommittees and the membership;	sous-comités et les membres; 8. s'assurer que les membres de l'ICBN sor régulièrement informés du plan de travai du progrès des travaux en cours;
8.	ensure that the CIDL membership is regularly informed of the workplan and status of ongoing tasks;	 9. s'assurer que les activités de l'ICBN et se constatations sont diffusées sur le site W public; 10. administrer et rendre compte du
9.	ensure that CIDL activities and findings are made available on its public Web site;	financement de l'ICBN; 11. évaluer l'efficacité du travail et de la structure de l'ICBN.
10.	administer and account for CIDL funds; and,	La durée des fonctions des membres élus sera
11.	evaluate the efficacy of CIDL work and	normalement de deux ans. Les membres ne pourror

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

structure.

The term of office of the elected members shall normally be for two years. Members may not be consecutively elected for more than two terms. Elections will be held annually for vacant positions on the Steering Committee.

The Secretary of CIDL will be an ex-officio non-voting member of the Steering Committee.

The Steering Committee shall act on behalf of CIDL, approve the plans and monitor the workplan and budget of CIDL and its committees, and adopt operating procedures, as appropriate.

9. Chairperson

The Chairperson of the Canadian Initiative on Digital Libraries is elected by and from the Steering Committee.

10. Vice-chairperson

The Vice-chairperson of the Canadian Initiative on Digital Libraries is elected by and from the Steering Committee, and acts in the absence of the Chairperson.

11. Secretariat

The Director General of the Strategic Office, Library and Archives Canada, or a designee, is the Secretary of CIDL.

12. Nomination and Election of the Steering Committee Members

- 1. All Full Members of CIDL are eligible for nomination to the Steering Committee.
- 2. The Secretariat shall be responsible for the arrangements to hold and run the annual Steering Committee election. Nominations should consider nominees from different types of libraries, and from different parts of Canada. Elections shall be by secret ballot, and ballots shall be mailed to Full Members at least 14 days in advance of the announcement of the results. The Secretariat will announce the election results to the

répéter le mandat plus de deux fois. On tiendra des élections annuelles pour combler les postes vacants du Comité directeur.

Le Secrétaire de l'ICBN sera un membre nommé d'office sans droit de vote au Comité directeur.

Le Comité directeur agira au nom de l'ICBN. Il approuvera les plans, surveillera le plan de travail et le budget de l'ICBN et de ses comités et adoptera des procédures de fonctionnement, au besoin.

9. Présidence

Le président ou la présidente de l'Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques sera élu par et parmi les membres du Comité directeur.

10. Vice-présidence

Le vice-président ou la vice-présidente de l'Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques sera élu par et parmi les membres du Comité directeur et remplacera le président ou la présidente, en son absence.

11. Secrétariat

Le directeur général ou la directrice générale du Bureau de la Stratégie, Bibliothèque et Archives Canada, ou une personne désignée occupera le poste de Secrétaire de l'ICBN.

12. Mise en candidature et élection des membres du Comité directeur

- Tous les membres à part entière de l'ICBN peuvent présenter leur candidature au Comité directeur.
- 2. Le Secrétariat est responsable de l'organisation des élections annuelles du Comité directeur. Les candidats doivent représenter différents types de bibliothèques et venir de différentes régions du Canada. Les élections se feront par scrutin secret et les bulletins de vote seront postés aux membres à part entière au moins 14 jours avant l'annonce des résultats. Le Secrétariat annoncera les résultats de l'élection aux membres. Les candidats ayant reçu le plus grand nombre

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

- membership. The candidates who receive the largest number of votes shall be declared elected.
- No fewer than three members shall be elected to the Steering Committee in any oneyear.
- 4. When two or more candidates are tied for the remaining seat on the Steering Committee, a second ballot for the tied candidates will normally be held to fill the remaining seat.
- 5. A written report on the election proceedings shall be kept on file in the Secretariat.
- 6. When a vacancy occurs prior to the date of the annual election for the Steering Committee, the nominee from the most recent Steering Committee annual election who received the next largest number of votes shall automatically assume the vacated office.

13. Meetings and Communications

- The Secretary will ensure that minutes of the Steering Committee (except those reporting in-camera sessions) are announced on the CIDL members' listsery. Summaries will be available on the Web site.
- The Secretary will also ensure that all members receive information related to the projects, programs and activities of CIDL.
- As appropriate, the Steering Committee will hold a meeting open to Full Members, Associate Members, Sponsors, committee conveners, working group leaders, and invited guests. Other CIDL meetings may be called by the Chairperson to ensure that CIDL members are kept informed and have an opportunity to raise issues of concern to the members.
- The Steering Committee shall meet once yearly with additional meetings or teleconferences scheduled as necessary.

14. Working Groups/Committees

Working groups, either standing or ad hoc, will be formed as deemed appropriate by the Steering

- de voies seront déclarés élus.
- 3. Chaque année, pas moins de trois membres seront élus au Comité directeur
- Lorsque deux ou plusieurs candidats sont à égalité pour le siège restant, un deuxième vote sera normalement organisé pour les départager et pourvoir le siège vacant.
- Le Secrétariat conservera un rapport écrit du processus des élections dans ses dossiers.
- Lorsqu'un poste se libère avant la date de tenue de l'élection annuelle pour le Comité directeur, le candidat nommé aux dernières élections ayant eu le plus grand nombre de votes après ceux ou celles qui ont été élus occupera automatiquement le poste vacant.

13. Réunions et communications

- Le secrétaire s'assurera que les procèsverbaux des réunions du Comité directeur (à l'exception des réunions tenues à huis clos) sont affichés sur le serveur de liste des membres de l'ICBN. On fournira des résumés sur le site Web.
- Le secrétaire s'assurera également que tous les membres reçoivent de l'information sur les projets, les programmes et les activités de l'ICBN.
- 3. Au besoin, le Comité directeur tiendra une réunion pour tous les membres à part entière, les membres associés, les commanditaires, les responsables des comités, les chefs de groupes de travail et les invités. D'autres réunions de l'ICBN pourront être convoquées par la présidence afin que les membres de l'ICBN soient bien informés et qu'ils aient l'occasion de soulever des questions d'intérêt pour les membres.
- Le Comité directeur se réunira une fois par an et pourra organiser d'autres réunions ou téléconférences aussi souvent que nécessaire.

14. Groupes de travail et comités

Des groupes de travail, soit permanents soit spéciaux, seront formés lorsque cela s'avérera approprié aux yeux du Comité directeur ou de l'ICBN dans son

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

Committee or CIDL as a whole. Terms of reference will be developed by the Steering Committee, to which the working groups will be accountable. Normally, working group members will be nominated from the full and associate members of CIDL.

In general, the roles of the working groups will be to:

- A. monitor and report on trends;
- B. recommend or to generate policy and best practices;
- C. produce and distribute useful information related to the conversion of materials to digital format; the management of electronic resources (acquisition, organization, preservation and access) and other issues related to the development of digital collections and services.

These groups may form smaller working groups or may commission reports or position papers to focus on specific issues or activities. The work of other relevant digital library task forces or initiatives should be examined, disseminated and adopted as appropriate.

- Terms of Reference All committees shall be guided in their activities by written terms of reference. Terms of reference for working groups/committees may be established by the Steering Committee, or by committee members for approval by the Steering Committee. The Steering Committee will review the work of the Committees at its meetings, and will, from time to time, review the mandate and terms of reference of the working groups/committees.
- Officers Each working group/committee shall have a convener confirmed by the Steering Committee. Each formal committee shall ensure that secretarial duties are performed by its members.
- Terms of Office for Working Group/Committee Conveners Terms of office for all committee conveners appointed by the Steering Committee shall normally be two years from the date of appointment. A convener may be re-appointed for only one additional term of two years.
- Membership The convener of a working group/committee shall call for volunteers

ensemble. Le Comité directeur élaborera un cadre de référence que les groupes de travail devront observer. Normalement, les membres de groupes de travail seront choisis parmi les membres à part entière et les membres associés de l'ICBN.

En général, les rôles des groupes de travail seront de :

- A. surveiller les tendances et en faire rapport,
- B. recommander ou produire des politiques et des pratiques exemplaires;
- C. rédiger et diffuser de l'information utile concernant le transfert de l'information en format numérique; la gestion des ressources électroniques (l'acquisition, l'organisation, la conservation et l'accès) et toutes autres questions reliées à la constitution de collections et de services sous forme numérique.

Ces groupes de travail pourront former d'autres groupes plus petits ou pourront mandater des rapports ou des déclarations de principe axées sur des questions ou des activités précises. Le travail d'autres groupes ou projets pertinents sur les bibliothèques numériques devra être examiné, diffusé et adopté, le cas échéant.

- Cadre de référence Un cadre de référence écrit servira à guider tous les comités dans leur travail. Le Comité directeur pourra établir le cadre de référence des groupes de travail et des comités ou les membres de comité pourront s'en charger, sur approbation du Comité directeur. Le Comité directeur examinera le travail des comités lors de ses réunions et examinera, de temps à autre, le mandat et le cadre de référence des groupes de travail ou comités.
- Administrateurs Chaque groupe de travail ou comité aura un administrateur responsable approuvé par le Comité directeur. Chaque comité officiel s'assurera que ses membres exécutent les tâches de secrétariat.
- Mandat des responsables de groupe de travail ou de comité. Le mandat de tous les responsables de comité nommés par le Comité directeur durera normalement deux ans à partir de la date de nomination. On ne pourra pas nommer ce même responsable pour plus d'un autre mandat de deux ans.
- Membres Le responsable d'un groupe de travail devra solliciter la participation de

Canadian Initiative
on Digital Libraries
By-laws 2005

Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005

and confirm selection from the staffs of full and associate member libraries/institutions.

- 5. Length of Term of Membership The term of membership for all committee members shall normally be two years, normally only consecutively renewable for one term of two years. The convener of the committee will be responsible for the membership under the general direction of the Steering Committee.
- 6. Reports Each committee shall submit a workplan and budget for the forthcoming fiscal year and an annual report of the current fiscal year to the Secretariat. Both the workplan and the annual report shall include descriptions of its activities and projects and those of its working groups.
- 7. Working Groups and Projects In coordination with the Steering Committee, CIDL committees may organize working groups to study or carry out special projects within the committee's terms of reference. These projects should normally be of finite duration. These working groups and projects should be included in the annual workplan prepared for and approved by the Steering Committee.
- 8. Review of Working Groups/Committees
 A review of the activities and progress of all
 committees shall be conducted from time to
 time by the Steering Committee. The
 Steering Committee shall conduct this
 review with the assistance and cooperation
 of each committee. This assistance may be
 in the form of a report and/or
 recommendations. The review shall consist
 of:
 - a review of the stated terms of reference of the committee, and their relevance to current issues and problems;
 - a review of the activities and accomplishments of the committee during the preceding year(s);
 - c. an assessment of these accomplishments in relation to the

volontaires et confirmer son choix parmi le personnel des membres à part entière ou associés de bibliothèques et d'établissements.

- 5. Durée de l'adhésion La durée de l'adhésion de tous les membres de comité sera normalement de deux ans et ne sera normalement pas renouvelable pour plus d'un autre mandat de deux ans. Le responsable du comité sera chargé de l'adhésion, sous la direction générale du Comité directeur.
- 6. Rapports Chaque comité devra soumettre au Secrétariat un plan de travail et un budget pour le prochain exercice financier et produire un rapport annuel de l'exercice en cours. Le plan de travail et le rapport annuel devront tous deux inclure la description des activités et des projets du comité et de ceux de ses groupes de travail.
- 7. Groupes de travail et projets De concert avec le Comité directeur, les comités de l'ICBN pourront former des groupes de travail chargés d'examiner des questions ou de prendre en charge des projets spéciaux qui s'inscrivent dans le cadre de référence du comité en question. La durée de ces projets sera normalement définie dans le temps. Ces groupes de travail et projets devront figurer au plan de travail annuel préparé à l'intention du Comité directeur et approuvé par lui.
- 8. Examen des groupes de travail et comités Le Comité directeur procédera à l'examen des activités de tous les comités et des progrès réalisés de temps à autre. Le Comité directeur procédera à cet examen avec l'aide et la coopération de chaque comité. Cette aide pourra prendre la forme d'un rapport et/ou de recommandations. L'examen consistera en :
 - a. un examen du cadre de référence déterminé du comité et de sa pertinence relative aux questions et aux problèmes à l'étude;
 - b. un examen des activités et des réalisations du comité au cours d'une ou de plusieurs années précédentes:
 - c. une évaluation de ces réalisations

Canadian Initiative on Digital Libraries By-laws 2005	Initiative canadienne sur les bibliothèques numériques Statuts 2005
terms of reference; and d. a review of the leadership and membership of the committee.	par rapport au cadre de référence; d. un examen de la direction et des membres du comité.
As a result of this review and assessment, the Steering Committee may: i. revise the terms of reference to reflect current developments and needs; ii. appoint a committee convener for the coming period; iii. outline a future course of action; or iv. reform or discharge the committee. This review would ensure that no committee is redundant, and that no urgent issue related to digital libraries has been neglected.	Suite à cet examen et à cette évaluation, le Comité directeur pourra : i. réviser le cadre de référence pour refléter les progrès et les besoins actuels; ii. nommer un responsable du comité pour la période suivante; iii. définir un plan d'action futur; iv. réformer ou dissoudre le comité. Cet examen permettra d'éliminer les comités devenus redondants et de ne pas négliger les questions urgentes relatives aux bibliothèques numériques.
15. Evaluation of CIDL The Steering Committee will be responsible for conducting an evaluation of the effectiveness of CIDL at least every three years.	15. Évaluation de l'ICBN Le Comité directeur sera chargé de faire une évaluation de la pertinence de l'ICBN au moins tous les trois ans.
16. Amendment of Bylaws The CIDL bylaws may be repealed or amended by the Steering Committee. The revised bylaws will be circulated to the CIDL membership for comment.	16. Modification des règlements administratifs Les règlements administratifs de l'ICBN pourront être abrogés ou modifiés par le Comité directeur. Les règlements administratifs modifiés seront distribués aux membres de l'ICBN pour qu'ils puissent exprimer leurs commentaires.
By-laws revised 2005	Statuts révisés 2005